



modification de la garde des enfants

Par **GRARD**, le **20/11/2012** à **10:58**

Bonjour Monsieur,

je suis divorcée depuis septembre 2010, pour les enfants nous avons décidé une garde alternée. Ma fille aînée va avoir 18 ans le 1er décembre 2012, et voudrait changer le mode de garde afin que je puisse avoir la garde complète (en sachant que les week-end seraient partagés ainsi que les semaines des vacances avec son père).

Pour ce changement, doit-on absolument faire appel à un avocat pour reformuler le jugement ? ou ma fille peut directement prendre contact auprès du tribunal des affaires familiales pour faire part de ses volontés ?

Je vous remercie de pouvoir vous pencher sur ce sujet.

Cordialement.

V.Gard